

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	Mardi 04 avril 2022	<b>Séance du Mardi 12 avril 2022</b>
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le Douze avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 42</b>	
Présents : 33	Pour :42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	
Rapporteur	Claude REVEL	Président de la Communauté de communes du Clermontais

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Oton), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Sébastien VAISSADE (Liausson), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

## 26. Budget primitif 2022 – Budget annexe ZA de la Barthe tranche 2

Considérant le projet de Budget primitif 2022 du Budget annexe de la ZA de la Barthe tranche 2, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2022 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 000,00	002	Résultat antérieur reporté	502 063,40
67	Charges exceptionnelles	500 063,40			
<b>Total</b>		<b>502 063,40</b>	<b>Total</b>		<b>502 063,40</b>

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20220428-2022-04-12-26-DE  
Date de télétransmission : 28/04/2022  
Date de réception préfecture : 28/04/2022

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2022	Chap.	Désignation	BP 2022
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>0,00</b>

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de la Barthe tranche 2, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

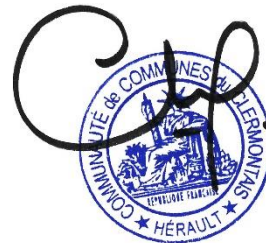
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le Budget primitif 2022 du Budget annexe ZA de la Barthe tranche 2, tel que présenté et confirme que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.